

ASSEMBLÉE NATIONALE
28 février 2020

SOUVERAINETÉ CULTURELLE À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 2488)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC1284

présenté par
Mme Mette, rapporteure

ARTICLE 19

À l'alinéa 14, substituer au mot :

« promulgation »

le mot :

« publication ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.